

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band: 68 (1997)
Heft: 3

Artikel: Le télétravail : pourquoi, pour qui?
Autor: Stadelmann, Grégoire
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824314>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

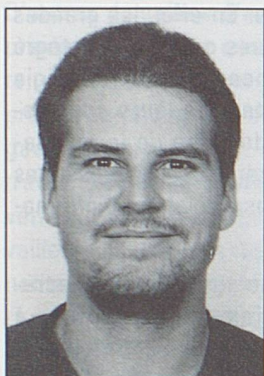
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



par Grégoire
Stadelmann,
licencié ès
lettres,
géographe,
Delémont

Le télétravail : pourquoi, pour qui ?

Tous les médias parlent du télétravail. Bon nombre d'articles vantent les avantages de cette nouvelle forme de travail, de son inévitable essor dans une société où le secteur tertiaire représente le principal moteur de l'économie, où l'informatique prend une place de plus en plus importante.

Les NTIC - Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication - permettent actuellement une nouvelle organisation du travail : l'entreprise devient un maillon dont certaines activités se trouvent externalisées, réparties sur l'ensemble du territoire, ceci grâce aux télécommunications.

A priori, le télétravail a d'indéniables répercussions sur les structures économiques, politiques, sociales et spatiales de notre environnement. A l'heure où le Conseil fédéral assouplit la LAT⁽¹⁾, visant à favoriser un développement multifonctionnel de l'espace rural et une complémentarité avec le réseau des villes, le télétravail se présente comme un outil parmi d'autres capable de réduire l'écart économique entre l'urbain et le rural.

Une redistribution spatiale des ressources humaines réduirait l'éventail des problèmes relatifs à la pendularité, les encombrements, la pollution et le stress.

Domaine de définition

Une première approche nous permet d'explicitier les deux principales composantes du phénomène et surtout leur association. Un élément nous est donné par l'étymologie du vocable «télé», venant du grec tête et qui signifie «au loin, à distance». Ainsi, ce néologisme ne désigne à la base rien d'autre que le travail qui est effectué à distance, au loin.

Une définition plus précise, empruntée à Thierry Breton⁽²⁾, nous permet de mettre en évidence les principaux éléments inhérents au phénomène. Selon cet auteur, le télétravail est une modalité d'organisation et/ou d'exécution d'un travail exercé à titre habituel, par une personne physique, dans les conditions suivantes :

- travail effectué à distance, hors des abords immédiats de l'endroit où le résultat est attendu, en-dehors de toute possibilité physique pour le donneur d'ordre de surveiller l'exécution de la prestation ;
- travail réalisé au moyen de l'outil informatique et/ou des outils de télécommunications : transmission au moyen d'un ou de plusieurs techniques de télécommunications.

Le télétravail se décline selon plusieurs paramètres :

- selon le statut de l'individu. Un télétravailleur indépendant n'a pas la même perception de son travail que le télétravailleur salarié ;
- selon le lieu d'exécution. Le télétravail à domicile se démarque du télétravail nomade ou du télétravail dans un centre de voisinage ;
- selon la profession.

Actuellement, son champ d'application ne cesse de prendre de l'ampleur. Un nombre considérable d'activités naguère

effectuées au siège de l'entreprise ou en bureau peuvent aujourd'hui être accomplies du domicile ou de n'importe où, que l'on habite un hameau en montagne du sud des Grisons ou que l'on passe son temps à voyager.

Le télétravail concerne exclusivement les activités du secteur tertiaire, qu'il s'agisse d'exécution (secrétariat, comptabilité, etc.) ou de conception (études, programmation informatique, etc.). Que l'on soit commercial, cadre technique, ingénieur, employé administratif, journaliste ou traducteur, le travail à distance devient possible.

Pourquoi le télétravail ?

Le télétravail sous-tend de nombreux enjeux.

1) Enjeux politiques

Au premier chef, introduire le concept de télétravail au sein d'une région peut constituer un élément clé de l'aménagement du territoire. Il contribuerait au rééquilibrage des régions par l'aide au développement d'activités dans des zones moins favorisées. On peut également concevoir que le travail à distance encourage le repeuplement des campagnes : travailler en zone rurale ferait non seulement baisser les nuisances de la vie urbaine mais redynamiserait aussi les régions périphériques.

2) Enjeux économiques

Le recours au télétravail, notamment lorsque l'on parle de travail salarié, tend à faire baisser les frais généraux de l'entreprise, plus particulièrement les charges immobilières : l'espace de travail se trouve alors réduit par l'économie de locaux en milieu urbain.

3) Enjeux spatiaux

Le télétravail tend à réduire les mouvements pendulaires pour certaines activités économiques. En effet, le télétravail à domicile ou encore le travail exercé au sein d'un bureau de voisinage diminuent considérablement la longueur et l'intensité des déplacements professionnels. Cet argument permet d'envisager des effets positifs sur notre environnement naturel. Toutefois, à la baisse de la pendularité professionnelle peut correspondre une hausse des déplacements en général, due principalement à une différence quant à l'organisation du temps de travail.

4) Enjeux socio-économiques

Le travail à distance favorise l'émergence de nouveaux services et métiers. La téléformation et la télémedecine en sont les deux illustrations les plus intéressantes. Ajoutons finalement que le télétravail permet l'intégration socio-économique de personnes à mobilité réduite et d'une majorité des actifs handicapés.

Le télétravail : pour qui ?

Quatre éléments psychosociologiques caractérisent plus précisément le poste de télétravailleur.

1) L'autonomie

Elle est la clef de voûte de cette nouvelle organisation du travail. L'actif dont le travail n'est productif que lorsque l'employeur se trouve sur le lieu d'exécution du travail ne peut envisager l'expérience du télétravail.

2) La vitalité

L'opportunité de travailler chez soi ou dans un centre régional – un télécentre – doit être accompagnée d'une plus forte vitalité face au travail. La productivité s'en trouvera accrue.

3) De nouveaux liens

De nouveaux enracinements sociaux se

créent lorsque l'on mène son activité en mode télétravail. La possibilité d'entrer en relation avec n'importe qui n'importe où doit provoquer un sentiment d'appartenance à de nouveaux réseaux.

4) Plus de libertés

C'est à un assouplissement et non au renforcement des rigidités professionnelles que le télétravail doit correspondre. Les chamboulements engendrés par l'exercice du télétravail se doivent d'apporter plus de sens à la vie personnelle et professionnelle de la personne active.

Il nous est impossible de dresser l'éventail complet des activités pouvant s'effectuer à distance et par l'intermédiaire des télécommunications. Néanmoins, les expériences européennes et américaines révèlent certaines récurrences qu'il est utile d'énumérer.

Logiquement, les premières personnes concernées se recrutent dans le secteur de l'informatique, que ce soit au niveau de la conception de logiciels ou des ser-

vices après vente. En effet, les grandes firmes informatiques ont très tôt intégré le travail à distance dans leur stratégie de gestion, profitant de leurs connaissances dans le domaine de la télématique et des différents outils nécessaires à une bonne transmission de l'information.

Tout ce qui touche aux tâches de secrétariat peut également s'effectuer à l'extérieur des locaux de l'entreprise ou des bureaux administratifs. Dès le moment où le/la secrétaire travaille à l'aide du support informatique, il devient envisageable de saisir des textes, rédiger des dossiers ou corriger des rapports loin de l'employeur, à la seule différence que le travail sera rendu via le réseau téléphonique et non plus in situ.

Les compagnies d'assurances et les banques recourent aussi au télétravail. A l'évidence, leur principale motivation est avant tout économique ; les charges immobilières sont souvent exorbitantes dans les grands centres urbains de Suisse ou d'ailleurs.

WIRTH - GIRARDIN

ENTREPRISE DE PEINTURE

- CRÉPIS
- PAPIERS PEINTS
- FAÇADES



2740 MOUTIER
TÉL. 032 493 36 67
032 493 56 46

Parisienne

D'autres domaines d'activités touchant principalement à la communication écrite, comme l'édition ou la traduction, se prêtent parfaitement à cette forme «délignée» du travail. En ce qui concerne la traduction, on peut même imaginer un véritable travail en réseau entre télétravailleurs de diverses régions et/ou nationalités qui partageraient leurs compétences afin de satisfaire au mieux la demande.

A cette palette incomplète de professions vient se greffer toute une série d'emplois actuellement en pleine expansion :

- la télémedecine, où le diagnostic est donné au patient en temps réel par un spécialiste éloigné via la télématique ;
- le téléenseignement, où les cours sont dispensés du centre universitaire au domicile de l'étudiant.

Enfin, de l'architecte au graphiste, de l'archiviste au photographe en passant par le comptable, une part importante du travail peut être effectuée à distance, à condition toutefois d'avoir les logiciels adéquats (dessin et graphisme assistés par ordinateur, logiciels de calcul, etc).

Bibliographie

BLASCO PHILIPPE ET LOUBET DANIEL, *Le Télétravail*, Les Editions d'Organisation, Paris, 1995, 91p.

BRETON THIERRY, *Le Télétravail en France : situation actuelle, perspectives de développement et aspects juridiques*, La Documentation Française, Paris, 1994, 283 p.

DE BEER ANNE, ETTIGHOFFER DENIS [ET ALII], *Le travail au XXIème siècle : mutations de l'économie et de la société à l'ère des autoroutes de l'information*, Dunod, Paris, VI, 1995, 274 p.

DE ROSNAY JOEL, *L'homme symbiotique*, Seuil, Paris, 1995, 350 p.

GIRARD HELENE, *Comprendre le Télétravail*, Téléphone, Paris, 1995, 238 p.

GONTIER GENEVIEVE, *Le télétravail : vague de fond ou engouement passager ?*, Centre de l'Emploi, Paris, 1994, 79 p.

LEMESLE RAYMOND-MARTIN ET MAROT JEAN-CLAUDE, *Le Télétravail*, PUF, Paris, 1994, 127 p.

VILLATTE CATHERINE, *Le télétravail en milieu rural*, Rapport de travail remis au Ministère de l'Agriculture et de la Forêt et la Fédération Nationale des Maires Ruraux, 1992, 35 p.

(1) Loi sur l'Aménagements du Territoire

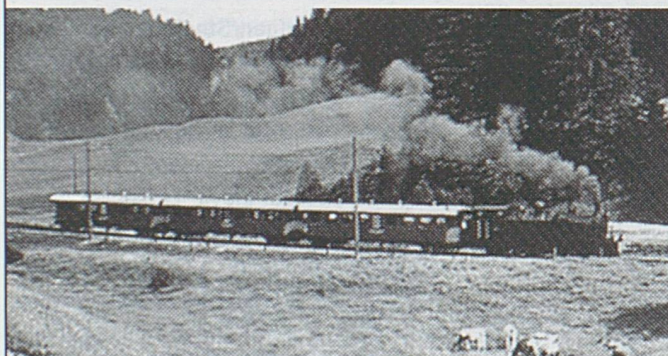
(2) *Le télétravail en France : situation actuelle, perspectives de développement et aspects juridiques*, La Documentation Française, 1994, 283 p. ■



**Paradis des marcheurs
et des cyclotouristes**

Chemins de fer du Jura

Franches-Montagnes



- Marche + train avec la carte journalière
- Train + balade à vélo
(en location dans nos gares)
- Sorties en groupe:
train à vapeur et « Belle Epoque »

Une offre vous intéresse ?

Téléphonez au **032/486 93 45** ou **951 18 25**

L'espace vu par USM



USM

Systèmes d'aménagement

HADORN

MEUBLES HADORN SA 2740 MOUTIER

Tél. 032 493 43 31 – Fax 032 493 59 42